



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 37

PREMIÈRE SESSION, QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

TREIZE HEURES TRENTE

Le projet de loi mentionné ci-après, dont l'objet a été indiqué, est lu une première fois :

(N° 31) — *Loi sur le stockage de carbone capté/The Captured Carbon Storage Act.*

(M. le ministre MOSES)

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, M^{me} la ministre CABLE, M^{mes} BYRAM, SCHOTT et COOK ainsi que M. MOROZ font des déclarations de député.

Conformément à l'article 34 du *Règlement*, le leader de l'opposition à l'Assemblée annonce que la proposition émanant d'un député visant à exhorter le gouvernement à donner la priorité aux enfants pris en charge, à les protéger et à s'engager à tenir une enquête publique sera examinée le prochain jeudi où seront abordées les affaires émanant des députés.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le ministre SALA voulant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

L'Assemblée reprend également le débat sur la motion de M. EWASKO voulant que la motion principale soit remplacée par ce qui suit :

Que l'Assemblée déplore que le gouvernement néglige les priorités des Manitobains dans son budget étant donné :

- a) qu'il met en place des mesures qui n'ont pas été mentionnées pendant la dernière campagne électorale tenue il y a à peine six mois;
- b) qu'il met en place des mesures fiscales qui divisent les Manitobains en deux groupes, soit les gagnants et les perdants;

- c) qu'il omet de faire des investissements dans des domaines essentiels, notamment la croissance économique, les ressources médicales d'urgence, la construction de nouvelles infrastructures vouées à l'enseignement et à la garde d'enfants et d'autres infrastructures essentielles, y compris des routes, des ponts et des voies navigables, la protection et la conservation de l'environnement ainsi que la sécurité publique;
- d) qu'il néglige de répondre adéquatement à la crise actuelle du coût de la vie et de prendre des mesures à l'égard de l'endettement croissant de la province et des répercussions de la hausse des coûts d'intérêt;
- e) qu'il ne rend pas entièrement compte des coûts des décisions qu'il a prises et des dépenses qu'il a engagées depuis le 3 octobre 2023;
- f) qu'il trahit la confiance que les Manitobains lui ont accordée, comme le démontrent toutes ces actions,

et que le gouvernement provincial ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

MM. BLASHKO et KHAN, M^{me} la *ministre* CABLE, M. BALCAEN, M^{me} CROSS ainsi que MM. JACKSON, MOYES et GOERTZEN interviennent. M. OXENHAM exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 heures et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président,

Tom Lindsey